|  |  |
| --- | --- |
|  | **Fonds pour la promotion de la Culture****2019-2020** |

En 2016-2017, la Commission scolaire de l’Énergie et l’Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) ont créé le Fonds pour la promotion de la culture. Ce fonds est destiné aux écoles primaires et aux écoles secondaires de la Commission scolaire de l’Énergie et vise la réalisation de projets et d’activités culturelles. Si vous êtes intéressé à déposer un projet, vous n’avez qu’à remplir le formulaire de présentation de projet.

Budget disponible pour l’année 2019-2020 : 10 600 $

**Objectifs :**

* Soutenir la réalisation de projets et d’activités culturelles structurantes dans les écoles primaires et les écoles secondaires
* Favoriser les liens culturels entre les écoles primaires et les écoles secondaires

**Modalités administratives**

* Pas de date limite de dépôt de projet. Jusqu’à l’épuisement des fonds.
* Soutien financier possible
* École primaire : un maximum  200 $ par projet. Soutien financier maximal : 400 $.
* École secondaire : un maximum 500 $ par projet. Soutien financier maximal : 1 000 $.
* Projet « Continuum des arts ». 750 $ par projet. Le projet doit impliquer une école secondaire et une ou des écoles primaires.

Note : La participation d’une école à un projet « Continuum des arts » n’est pas prise en compte dans le montant maximal accordé par établissement.

* Le soutien financier pour l’engagement d’un artiste pour un spectacle ou une conférence/spectacle n’est pas admissible.

**Pour information**

Lise Déry, conseillère en loisir culturel

Téléphone : 819 691-3075 poste 6535

Courriel : lise.dery@urlsmauricie.com